



Les niveaux de vie en 2013

En 2013, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 000 euros annuels ; il est quasiment inchangé en euros constants par rapport à celui de 2012. L'évolution est différente selon la position dans l'échelle des niveaux de vie : en hausse dans le bas de l'échelle, le niveau de vie diminue dans le haut. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 730 euros. Les 10 % les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 200 euros, soit 3,5 fois plus. Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 000 euros mensuels. La pauvreté concerne 8,6 millions de personnes, soit 14,0 % de la population. Cette proportion diminue légèrement en 2013 (- 0,3 point) et l'intensité de la pauvreté baisse. En outre, les inégalités de niveaux de vie entre les plus modestes et les plus aisés se réduisent plus nettement sous l'effet d'un repli des revenus financiers. C'est parmi les chômeurs et les adultes de moins de 30 ans que la pauvreté recule le plus.

Antoine Boiron, Julie Labarthe, Lucile Richet-Mastain, Marie Zergat Bonnin, division Revenus et patrimoine des ménages, Insee

En 2013, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie (*définitions*) médian des personnes vivant dans un ménage (*définitions*) de France métropolitaine est de 20 000 euros annuels, soit 1 667 euros par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus. Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, cela correspond à un revenu disponible (*définitions*) de 42 000 euros par an (soit 3 500 euros par mois).

Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie. Il correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci.

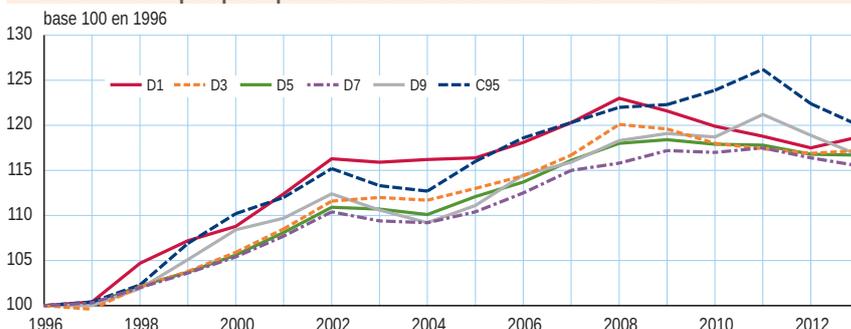
En 2013, le niveau de vie médian (D5) est quasiment stable (- 0,1 % en euros constants ; *figure 1*), s'inscrivant dans une tendance légèrement à la baisse depuis la crise économique de 2008. Entre 2008 et 2013, il diminue ainsi de 0,2 % en moyenne par an, après avoir progressé à un rythme annuel moyen de 1,7 % entre 2004 et 2008.

Les niveaux de vie augmentent chez les plus modestes et diminuent chez les plus aisés

En 2012, tous les déciles de niveau de vie avaient diminué, avec une baisse plus accentuée aux extrêmes de la distribution (premier et dernier déciles). En 2013, la situation est plus contrastée.

Les trois premiers déciles de niveau de vie augmentent légèrement, le premier décile (D1) progressant de façon plus marquée (+ 1,1 % en euros constants). C'est la première fois depuis le début de la crise qu'il augmente. Au contraire, comme en 2012, les niveaux de vie tendent à diminuer dans le reste de la distribution. La baisse est plutôt faible du quatrième au

1 Évolution de quelques quantiles de niveau de vie entre 1996 et 2013



Lecture : les déciles D1 à D9 partagent la population en dix : 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1, 20 % à D2, etc. Le vingtile C95 est le niveau de vie plancher des 5 % de personnes les plus aisées. En 2013, le niveau de vie médian (D5) diminue de 0,1 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

huitième décile (entre -0,1 % pour les quatrième et cinquième déciles et -0,8 % pour le septième décile). Elle est plus forte pour le neuvième décile (-1,8 %), en recul pour la deuxième année consécutive.

Les inégalités diminuent

Au regard des principaux indicateurs, la réduction des inégalités amorcée en 2012 s'accroît en 2013. L'indice de Gini (*définitions*) diminue de 0,014 (de 0,305 en 2012 à 0,291 en 2013). Ce repli, d'une ampleur inobservée depuis 1996, efface l'augmentation de 0,013 enregistrée depuis le début de la crise, entre 2008 et 2011. Dans le même temps, le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes diminue fortement, de 4,6 à 4,3. Enfin, le rapport entre le neuvième décile, plancher des 10 % les plus aisés, et le premier décile, plafond des 10 % les plus modestes, recule de 3,6 à 3,5 (*figure 2*).

La baisse des inégalités renvoie à l'évolution contrastée des composantes du revenu disponible.

En premier lieu, en 2013, la part des revenus du patrimoine (revenus financiers, loyers perçus par des propriétaires louant leur logement) dans le revenu disponible des ménages a nettement diminué, passant de 11,9 % à 10,9 %. Cette baisse concerne essentiellement les dividendes et les intérêts perçus et explique le recul très marqué des niveaux de vie en haut de la distribution. Les revenus du patrimoine représentent en effet une part beaucoup plus importante du revenu disponible dans le dernier décile (25,9 %) que dans

le reste de la population. Deux phénomènes peuvent expliquer cette baisse marquée des revenus du patrimoine en 2013. D'une part, les taux d'intérêt se sont nettement repliés. D'autre part, la perspective d'une hausse de la fiscalité s'appliquant aux dividendes versés en 2013 (remplacement du prélèvement forfaitaire libératoire par l'intégration dans le barème de l'impôt sur le revenu, assujettissement aux cotisations sociales des dividendes dépassant 10 %) a pu conduire certaines entreprises, en particulier des petites structures, à abaisser ou décaler leurs versements de dividendes.

En deuxième lieu, les ménages les plus aisés ont été les plus concernés par la hausse des impôts : en 2013, les impôts directs représentent 27,9 % du revenu disponible des ménages situés au-dessus du neuvième décile, soit 1,9 point de plus qu'en 2012. Par comparaison, la progression est de 0,8 point pour les 90 % de ménages restants. De fait, en 2013, plusieurs mesures fiscales ont particulièrement concerné les revenus du haut de la distribution : le prélèvement forfaitaire obligatoire pour les capitaux mobiliers jusqu'ici soumis au prélèvement forfaitaire libératoire, la création d'une tranche supplémentaire d'imposition et le plafonnement de l'effet du quotient familial.

Enfin, en troisième lieu, en bas de la distribution des niveaux de vie, l'augmentation du premier décile est principalement due à la hausse des revenus d'activité des actifs occupés. En effet, même si le taux d'activité des personnes les plus modestes est resté stable, ces dernières ont, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, bénéficié d'une hausse de leurs revenus salariaux, sous l'effet d'une augmentation des heures travaillées sur l'année.

Le taux de pauvreté est de 14 % en 2013

En 2013, 8,6 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire (*définitions*), qui s'élève à 1 000 euros par mois (*figure 3*). À titre de comparaison, pour une personne seule, le socle de revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 483 euros au 1^{er} janvier, puis 493 euros au 1^{er} septembre, et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) à 787 euros (au 1^{er} avril), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible de ces allocataires. Ainsi, en 2013, 64,3 % des ménages bénéficiaires du RSA socle vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre 45,7 % des ménages qui perçoivent le minimum vieillesse.

Le taux de pauvreté monétaire s'élève en 2013 à 14,0 % de la population, soit un niveau en légère baisse par rapport à celui de 2012 (14,3 %).

Cette évolution s'accompagne d'une hausse du niveau de vie médian des personnes pauvres, qui atteint 802 euros par mois en 2013 pour 788 euros en 2012 (en euros constants). Ainsi, l'intensité de la pauvreté (*définitions*) baisse, passant de 21,2 % en 2012 à 19,8 % en 2013. Le repli entre 2012 et 2013 s'explique en partie par la revalorisation de certaines prestations destinées aux plus modestes : RSA et allocation logement. Il fait suite à une hausse de 2,1 points entre 2008 et 2012.

Le taux de pauvreté au seuil de 50 %, qui cible une population plus pauvre que le taux au seuil de 60 % (seuil retenu le plus souvent au niveau européen), diminue également, de 8,5 % en 2012 à 8,0 % en 2013.

La structure de la population pauvre évolue légèrement : la proportion des retraités augmente, quand celle des actifs diminue (*figure 4*). Après deux années consécutives de baisse, le taux de pauvreté des retraités est à peu près stable en 2013, à 7,9 % (contre 7,7 % en 2012). De fait, la revalorisation de l'ASPA pour une personne seule a été moindre que les années précédentes (+1,2 % au 1^{er} avril 2013 contre +4,7 % aux 1^{er} avril 2011 et 2012). Ce ralentissement fait suite à la fin du plan de revalorisation exceptionnelle de cette prestation qui, entre 2008 et 2012, a augmenté de 25 % pour une personne seule.

La pauvreté diminue chez les chômeurs et les jeunes adultes

En 2013, le niveau de vie médian des chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) augmente de 2,3 % et leur taux de pauvreté diminue de 1,4 point, passant de 38,7 % en 2012 à 37,3 % en 2013. Cette hausse du niveau de vie des chômeurs est principalement due à une augmentation des montants d'allocations chômage perçues. En effet, le chômage des moins de 25 ans a diminué au cours de 2013 sous l'effet de la montée en charge des emplois d'avenir et de la reprise

2 Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités de 1996 à 2013

	1996	2002	2005	2008	2009	2010	2010*	2011	2012	2012**	2013
Seuils de niveau de vie (en milliers d'euros 2013)											
Niveau de vie médian (D5)	17,2	19,1	19,2	20,3	20,3	20,2	20,1	20,1	19,9	20,0	20,0
1 ^{er} décile de niveau de vie (D1)	9,1	10,6	10,6	11,2	11,1	11,0	10,9	10,8	10,7	10,6	10,7
9 ^e décile de niveau de vie (D9)	32,1	36,1	35,6	37,9	38,2	38,1	37,7	38,5	37,8	37,9	37,2
Rapports interdéciles											
D9/D1	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,5
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9
Masses de niveau de vie détenues											
S20 (en %)	9,0	9,3	9,0	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8
S50 (en %)	31,0	31,1	31,0	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8	30,0	29,9	30,6
S80 (en %)	63,0	62,3	62,0	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5	60,8	60,7	61,8
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,3
Indice de Gini	0,279	0,281	0,286	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306	0,303	0,305	0,291

* À partir de 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

** Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013 (*encadré*).

Lecture : les 20 % de personnes les plus modestes disposent en 2013 de 8,8 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisées perçoivent 38,2 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,3 fois plus. Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

de l'emploi intérimaire. Fin 2013, les personnes au chômage sont ainsi plus âgées en moyenne que celles de 2012. Elles ont en particulier davantage cotisé avant d'entrer au chômage et étaient mieux rémunérées quand elles travaillaient. Au total, elles sont donc mieux indemnisées. De fait, entre 2012 et 2013, la part des chômeurs qui sont indemnisés augmente légèrement, ainsi que le montant moyen d'allocation.

Le taux de pauvreté chez les actifs occupés s'élève à 7,6 % en 2013 : il diminue légèrement. Le niveau de vie médian des salariés recule légèrement mais leur taux de pauvreté baisse (-0,6 point), du fait, d'après l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, de l'amélioration des revenus d'activité dans le bas de la distribution des niveaux de vie. Ce taux augmente en revanche nettement pour les indépendants, passant de 16,2 % à 17,9 %.

Leur situation se détériore plus globalement, avec notamment une baisse de leurs revenus d'activité et des dividendes qu'ils perçoivent. Les enfants de moins de 18 ans ont été particulièrement affectés par la hausse de la pauvreté consécutive à la crise de 2008. Leur taux de pauvreté a ainsi progressé de plus de deux points entre 2008 et 2012. En 2013, il diminue pour la première fois depuis le début de la crise (-0,8 point). Ces enfants appartenant plus souvent à des ménages composés de personnes actives ont bénéficié de la baisse du taux de pauvreté des actifs et, dans une moindre mesure, de l'effet positif de certaines mesures en faveur des plus modestes (revalorisation des allocations logement). Cette diminution de la pauvreté s'observe particulièrement chez les enfants vivant dans une famille monoparentale, dont le taux de pauvreté passe de 43,2 % à 39,6 %.

Après avoir progressé entre 2010 et 2012, le taux de pauvreté des jeunes de 18 à 29 ans (hors ménages étudiants) diminue sensiblement (de 20,6 % en 2012 à 18,6 % en 2013, effaçant la hausse de 1,9 point entre 2010 et 2012 ; *figure 5*). Leur niveau de vie médian augmente de 0,6 % en euros constants. Parmi ces jeunes adultes, la pauvreté recule surtout chez les chômeurs (-4,2 %), puis chez les actifs occupés (-2,2 %). En 2013, les jeunes adultes représentent 26,4 % de la population pauvre, contre 29,2 % en 2012. ■

3 Indicateurs de pauvreté

	2008	2010	2010*	2012	2012**	2013
Seuil à 60 % de la médiane						
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 836	8 617	8 520	8 540	8 824	8 648
Taux de pauvreté (en %)	13,0	14,1	14,0	13,9	14,3	14,0
Seuil de pauvreté (euros 2013/mois)	1013	1012	1005	996	1001	1000
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2013/mois)	825	820	814	791	788	802
Intensité de la pauvreté (en %)	18,5	18,9	19,0	20,5	21,2	19,8
Seuil à 50 % de la médiane						
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 272	4 755	4 677	4 977	5 245	5 089
Taux de pauvreté (en %)	7,1	7,8	7,7	8,1	8,5	8,0
Seuil de pauvreté (euros 2013/mois)	844	843	838	830	834	833
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2013/mois)	695	693	690	678	679	692
Intensité de la pauvreté (en %)	17,7	17,8	17,7	18,3	18,6	17,0

* À partir de 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

** Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013 (*encadré*).

Lecture : en 2013, 14,0 % de la population vit avec un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 802 euros par mois, soit 19,8 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté). Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2013.

4 Niveau de vie et taux de pauvreté selon le statut d'activité

	2012*				2013			
	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (euros 2013)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (euros 2013)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Actifs de 18 ans ou plus	45,7	21 560	3 120	11,1	45,3	21 500	2 968	10,5
Actifs occupés	41,1	22 360	2 020	8,0	40,8	22 210	1 927	7,6
Salariés	36,4	22 300	1 551	6,9	36,2	22 210	1 411	6,3
Indépendants	4,7	23 100	469	16,2	4,6	22 250	516	17,9
Chômeurs	4,6	13 730	1 100	38,7	4,5	14 050	1 041	37,3
Inactifs de 18 ans ou plus	31,9	19 220	2 897	14,7	32,1	19 120	2 954	14,8
Retraités	21,8	20 590	1 039	7,7	22,1	20 590	1 078	7,9
Autres inactifs (dont étudiants)	10,2	15 750	1 858	29,6	10,0	15 570	1 876	30,1
Enfants de moins de 18 ans	22,4	18 110	2 807	20,4	22,4	18 140	2 726	19,6
Ensemble de la population	100,0	20 020	8 824	14,3	100,0	20 000	8 648	14,0

* Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013 (*encadré*).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2012 et 2013.

5 Niveau de vie et taux de pauvreté selon la tranche d'âge

	2012*				2013			
	18-29 ans	30-49 ans	50 ans ou plus	Ensemble (18 ans ou plus)	18-29 ans	30-49 ans	50 ans ou plus	Ensemble (18 ans ou plus)
Répartition dans la population (en %)	17,9	34,7	47,4	100,0	17,5	34,5	48,0	100,0
Niveau de vie médian (euros 2013)	18 560	20 530	21 540	20 630	18 670	20 440	21 470	20 590
Taux de pauvreté (en %)	20,6	13,0	9,2	12,6	18,6	13,0	9,5	12,3
Personnes pauvres (en milliers)	1 759	2 163	2 095	6 017	1 559	2 149	2 196	5 904
Répartition dans la population pauvre (en %)	29,2	36,0	34,8	100,0	26,4	36,4	37,2	100,0

* Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013 (*encadré*).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2012 à 2013.

Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2013. En 2013, l'enquête s'appuie sur un échantillon représentatif d'environ 52 000 ménages de France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution ainsi que les personnes sans domicile.

Une enquête Revenus fiscaux et sociaux renouvelée

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) a connu en 2013 des améliorations méthodologiques importantes.

La première a été la prise en compte des évolutions introduites en 2013 dans l'enquête Emploi en continu de 2013 (qui constitue le socle de l'ERFS), visant notamment à mieux cerner certaines populations difficiles à appréhender par l'enquête, comme les étudiants.

Le deuxième changement concerne l'amélioration du calcul de l'impôt et de la taxe d'habitation dans le revenu disponible. Jusqu'à présent, les revenus et les impôts provenaient de la même déclaration fiscale. Si la méthode antérieure avait été appliquée, l'impôt déduit des revenus perçus en 2013 aurait été l'impôt dû au titre de ces revenus, c'est-à-dire l'impôt payé effectivement en 2014. Dans la nouvelle méthode, on déduit du revenu de 2013 l'impôt effectivement payé en 2013, dû au titre des revenus de 2012.

Enfin, deux changements fiscaux importants ont été introduits à compter de 2013. D'une part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus sont désormais prises en compte dans le revenu déclaré à l'administration fiscale. D'autre part, l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé est maintenant intégré dans les salaires déclarés à l'administration. Ces ressources sont donc désormais comptabilisées dans le revenu disponible calculé dans l'ERFS.

En prenant en compte l'impôt payé effectivement en 2013, les majorations de pension et la participation employeur aux contrats de complémentaire santé, la notion de revenu dans l'ERFS s'est rapprochée de celle de la comptabilité nationale ainsi que de celle de l'enquête européenne *Statistics on income and living conditions* (EU - SILC). La cohérence entre sources s'en trouve renforcée, ce qui facilite leur comparaison.

Ces innovations, de nature méthodologique, modifient le niveau des indicateurs fournis par l'enquête. Leur effet doit donc être neutralisé pour analyser proprement l'évolution de ces indicateurs d'une année sur l'autre. C'est pourquoi une nouvelle estimation de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 a été produite, selon les mêmes procédures que celles retenues pour l'ERFS 2013. Elle conduit à de légères révisions des résultats publiés en septembre 2014 sur les niveaux de vie en 2012. En particulier, le taux de pauvreté pour l'année 2012 est révisé à la hausse de 0,4 point (de 13,9 % avec l'ancienne méthodologie à 14,3 % avec la nouvelle). L'indice de Gini est lui aussi revu à la hausse, de 0,303 à 0,305.

pas de loyer imputé aux ménages propriétaires occupants).

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu et les autres n'ont rien).

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 1 000 euros par mois en France métropolitaine en 2013.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie **médian**, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes

vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés, qui sont ici imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, plans d'épargne en actions, livrets d'épargne populaire, comptes épargne logement, plans épargne logement), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée, contribution à la réduction de la dette sociale, prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est moins étendu (notamment :

Bibliographie

- « Minima sociaux et prestations sociales, ménages aux revenus modestes et redistribution - édition 2015 », *Études et Statistiques*, Drees, juillet 2015.
- « Revenus minima garantis : la moitié des bénéficiaires vivent avec moins de 920 euros par mois en 2012 », *Études et Résultats* n° 921, Drees, juin 2015.
- « Les prestations familiales et de logement, en Métropole et dans les DOM : 50 milliards d'euros en 2013 », *Études et Résultats* n° 912, Drees, avril 2015.
- « Emploi, chômage, population active en 2013 », *Dares Analyses* n° 052, Dares-Insee, juillet 2014.
- « Redistribution : en 2013, les nouvelles mesures accroissent la fiscalité des ménages et réduisent légèrement les inégalités » in « France, portrait social », édition 2014, *Insee Références*, novembre 2014.
- « Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : P. Thibaudeau
Impression : Jouve
Code Sage IP151566
ISSN 0997 - 3192

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
www.insee.fr/collections-nationales

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

